

Extrait du registre des délibérations  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE**  
Place de la Mairie - 07 470 COUCOURON

publié sur le site internet de la  
collectivité le 10/10/2022

**Séance du jeudi 06 octobre 2022**

Membres  
en exercice : 37

Date de la convocation: 30/09/2022

Présents : 28

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 34

**Présents :** Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Émile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Christophe ROUX, John SERROUL, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL

POUR : 26

CONTRE : 4

ABSTENTIONS : 4

REFUS DE VOTE : 0

**Représentés :** Genevieve DUNY par Thierry MAILLET, Martine IMBERT par Charles VALETTE, Jean LINOSSIER par Michel LOUIS, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Anne-Marie MARION par Karine ACCASSAT, Michel TESTUD par Jacques GENEST

**Absents :** Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme GROS

**Secrétaire de séance :** Laurence PREVOST

**DE\_2022\_062 - Objet : Attribution du marché de travaux construction du siège de la Communauté de communes**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code de la commande publique,*

*Vu la délibération n°2020-126 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2020 relative à la proposition du Président concernant les futurs locaux de la Communauté de communes,*

*Vu la délibération n°2021-10 du Conseil communautaire en date du 24 février 2021 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du siège de la Communauté de communes,*

*Vu la délibération n°2020-39 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 modifiée le 4 février 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, (...) à partir de 90 000 € HT : après délibération du Conseil communautaire uniquement »,*

*Vu la délibération n°2022-40 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022 attribuant les lots 1, 2, 8, 9, 10 et 11 du marché de travaux construction du siège de la Communauté de communes,*

*Vu la délibération n°2022-56 du Conseil communautaire en date du 8 septembre 2022 attribuant les lots 3, 4, 6 et 7 du marché de travaux construction du siège de la Communauté de communes,*

Il est rappelé que la Communauté de communes a conclu un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de son siège avec le Cabinet Fabre Architecture (mandataire solidaire), et, qu'à la suite de deux consultations, 10 lots du marché de travaux ont été attribués.

Considérant qu'afin de pouvoir attribuer le lot n°5 Menuiseries extérieures aluminium, déclaré infructueux à deux reprises, les deux entreprises, ayant répondu audit lot lors des deux consultations, ont été conviées à une négociation le 16 septembre 2022 et ont remis chacune une nouvelle offre.

Le marché négocié répond aux critères de sélection des offres suivants :

- Prix des prestations (60% de la note).
- Valeur technique (40% de la note).

Après analyse des offres, le classement est :

- **lot 05 Menuiseries extérieures aluminium**

